

PROCÉDURE DE DEMANDE DE LOGEMENT ADAPTÉ CROUS DE NANTES PAYS DE LA LOIRE

Principe d'attribution :

Proposés à tarif subventionné, les logements du Crous sont destinés en priorité aux étudiants boursiers.

Procédure :

- 1- Constituer votre Dossier Social Étudiant (D.S.E.) sur le site : messervices.etudiant.gouv.fr à partir du **1^{er} mars 2024**.
- 2- Lors de la saisie du (D.S.E.), indiquez votre intention de demander un logement Crous et saisissez en fin de procédure un commentaire signalant votre besoin d'un logement adapté (PMR).
- 3- Saisir vos vœux de logement sur trouverunlogement.lescrous.fr dès l'ouverture du dépôt des vœux **le 7 mai 2024**.
- 4- Prenez RDV avec [le service social](#) afin de compléter une fiche de liaison en format [Word](#) ou [PDF](#) permettant d'évaluer votre situation globale, de préciser vos besoins et vérifier leur compatibilité avec un logement adapté du Crous.
- 5- Une fois l'évaluation effectuée, votre demande sera examinée en commission d'attribution des logements adaptés du Crous **le 30 mai 2024**.
- 6- À l'issue de la commission, une décision vous sera notifiée.